

## DU CHOIX DE LANGUE POUR L'ENFANT SOURD

LHERICEL Bérénice

Laboratoire DYALANG, Université de Rouen, Mont Saint-Aignan, France

berenice.lhericel2@wanadoo.fr

**Résumé :** La question de l'éducation des sourds a toujours fait débat en France. Partisans de l'oralisme et de la LSF (Langue des Signes Française) s'opposent depuis toujours dans un conflit incessant. Mais l'enfant sourd et ses parents possèdent-ils aujourd'hui un réel choix de langue comme le stipule la loi de 1991 ? La question du choix de la modalité linguistique devient centrale lorsque l'on envisage le parcours en acquisition langagière, mais aussi en socialisation de l'enfant sourd. Dès lors, il est important de se demander quels sont les facteurs pris en compte par les parents d'enfant sourd lors de leur décision ? Enfin, ces questions cristallisent des enjeux linguistiques et sociaux liés à la place et au statut des langues dans notre société, ainsi qu'au traitement social de l'altérité. Autant de questions associées à un processus à la fois simple et complexe, celui du choix de langue pour l'enfant sourd.

**Mots-clés :** choix linguistique, appropriation langagière, représentation et statut des langues, socialisation langagière

Le travail de recherche que nous avons souhaité soumettre aujourd'hui, a consisté dans un premier temps à analyser le contexte sociolinguistique d'émergence de l'article 33 de la loi du 18 janvier 1991, loi dite « loi Fabius », qui pose les termes des options linguistiques offertes aux parents concernant l'éducation de leur enfant sourd. Cette loi « *reconnaît aux jeunes sourds et à leur famille la liberté de choix entre une communication bilingue -Langue des Signes et français (parlé et écrit)- et une communication orale dans le domaine de l'éducation* ».

Nos précédents travaux ainsi que des travaux antérieurs<sup>1</sup> portant sur la question du choix linguistique pour les enfants sourds<sup>2</sup> nous ont conduit à nous demander si les parents ainsi que ces enfants sourds avaient réellement le choix comme l'indique ce texte de loi.

Notre question de départ a donc été la suivante : Comment est traité dans le discours parental la question du choix linguistique le plus approprié à l'inscription en langue et en société de l'enfant sourd ?

Cette question de départ se déclinait par ailleurs en interrogations corolaires :

Quels sont les enjeux de ce choix (enjeux linguistiques et sociolinguistiques, mais également enjeux identitaires), pour l'enfant, pour les parents ?

Si choix il y a, comment se formule-t-il, comment se pose-t-il dans les différents discours portant sur le choix ?

Qui sont les réels protagonistes de l'opération de choix ? Quels sont les facteurs pris en compte dans cette opération de choix (avis des professionnels, des institutions, répartition géographique des établissements accueillant des enfants sourds, etc...) ?

Notre hypothèse de recherche fait de l'opération de choix linguistique une question centrale interrogeant plus globalement les enjeux linguistiques et sociaux liés à la place et au statut des langues dans notre société, ainsi que le traitement social de l'altérité.

---

<sup>1</sup> C. Dupré, D. Avice, R. Sabria, R. Sabria et R. Delamotte, B. Lhéricel 2001 et 2002 : cf bibliographie

<sup>2</sup> Notre recherche porte sur le cas des enfants sourds de naissance ou devenus sourds précocement.

Pour ce travail de recherche, nous avons fait le choix d'enquêtes de terrain car notre sujet se révélait impossible à séparer de rencontres interactives et riches d'échange. Il était par ailleurs pour nous impossible d'envisager un travail de recherche sans contact direct avec le terrain, sans prendre la peine d'interroger, de questionner, mais surtout d'écouter et de comprendre, à travers un questionnement social. Nous nous situons dans une démarche qualitative plutôt que quantitative. Nous avons, pour répondre à nos questions, concentré notre travail de recueil de données sur 9 entretiens effectués auprès de parents d'enfants sourds. Ces entretiens enregistrés sur bande audio pour les parents entendants, ou filmés pour les parents sourds, durent environ 2 heures chacun.

Depuis le début de nos recherches, nous avons eu l'opportunité de constituer un important corpus de données (Maîtrise et DEA, 2000-2002). La première année nous avons recueilli des discours de parents entendants d'enfants sourds placés en intégration scolaire selon une perspective pédagogique oraliste<sup>3</sup>. La deuxième année nous avons sollicité des parents sourds d'enfants sourds. Nous avons ensuite élargi nos entretiens à toutes les configurations envisageables : parents sourds d'enfant sourd ; parents entendants d'enfant sourd, ayant fait le choix de l'oralisme pur<sup>4</sup>, d'une éducation bilingue<sup>5</sup>, d'une scolarisation en institut spécialisé<sup>6</sup>, de l'oralisme associé au LPC<sup>7</sup>. Nous avons souhaité cet élargissement de corpus au plus grand nombre de cas de figure envisageables, afin de pouvoir confronter ces parcours de vie, ces choix, ces décisions, leurs enjeux et leurs conséquences, mais également afin de confronter nos hypothèses de départ à la diversité des situations et des discours parentaux, qu'ils soient sourds ou entendants.

Nous souhaiterions, dans la présente contribution, faire l'état d'une partie de nos investigations en analyse. Le premier point qui corrobore le résultat de nos travaux antérieurs, porte sur le choix linguistique que vont faire les parents au croisement de nombreux paramètres internes et externes aux sujets linguistiques eux-mêmes.

1°/ Le choix linguistique s'opère tout d'abord inévitablement dans l'urgence (dès le diagnostic de surdit   pos  ).

2°/ Le choix linguistique effectu   r  pond   galement    la r  solution diligente de contraintes : contraintes mat  rielles, mais   galement morales avec le deuil impossible de l'enfant entendant souhait  , la rupture de la communication orale spontan  e.

---

<sup>3</sup> **L'oralisme ou fran  ais oral** : « *Il s'agit d'un syst  me d'enseignement destin   aux enfants sourds qui utilisent le fran  ais oral comme source premi  re d'informations, comme voie d'acc  s principale aux connaissances* » (C. Cuxac, 1983, p. 9). L'oralisme est donc l'utilisation du fran  ais oral, parl  . Il suppose et n  cessite par cons  quent pour l'enfant sourd une r  éducation de la voix, ceci passant par de nombreuses s  ances d'orthophonie.

<sup>4</sup> **L'oralisme pur** est l'utilisation du fran  ais oral, parl  , sans aucune aide d'autre sorte.

<sup>5</sup> **La scolarisation dans un centre d'  ducation bilingue**

Ce type de scolarisation d  veloppe l'appropriation de la LSF associ  e    celle du fran  ais oral et   crit. Cependant, peu nombreux sont les centres se posant comme bilingues,    proposer une r  elle   ducation bilingue aux enfants sourds.

<sup>6</sup> **La scolarisation dans un centre sp  cialis  **

La scolarisation en centre sp  cialis   propose une   quipe pluridisciplinaire compos  e d'instituteurs, d'orthophonistes, de professeurs LSF, d'  ducateurs et de psychologues. La LSF joue souvent le r  le de moyen d'assurer une efficacit   p  dagogique, bien   videmment pour autre chose qu'elle-m  me, ne servant que d'outil d'acc  s au fran  ais en vue d'un enseignement en fran  ais.

<sup>7</sup> **Le L.P.C. (langage parl   compl  t  )** : Le L.P.C. est la traduction fran  aise du Cued Speech, invent   en 1965 par Cornett. Il s'agit d'un code syllabique manuel et visuel destin      palier les nombreuses lacunes de la lecture labiale. Il a   t   introduit en France en 1975. Contrairement    la langue des signes, le L.P.C. est un code, un outil qui permet aux sourds oralistes une meilleure acquisition de la langue fran  aise. Pr  sent   en synchronisme avec la parole, le L.P.C. facilite l'acc  s    la langue orale et    la lecture. Nous ne manquerons pas de souligner cependant que contrairement    la L.S.F., le L.P.C. est un code manuel, une aide servant    compl  ter le langage oral, parl  , mais en aucun cas une langue    part enti  re.

3°/ Identification de figures de « choix linguistiques » qui renvoient tantôt à des acteurs institutionnels ou particuliers du choix, tantôt à des lieux ou types de contraintes.

4°/ Enfin, le choix linguistique comme révélateur de questions de fond portant sur :

La place et le statut des langues en concurrence (Français/ LSF)

Le regard social porté sur la surdité mais au delà sur l'altérité et son traitement social.

Des constructions langagières, sociales, identitaires soumises aux enjeux relatifs et aux fluctuations des idéologies véhiculées par les politiques linguistiques, sociales successives.

## **Références bibliographiques**

AVICE, Delphine, (2000). Le choix linguistique parental dans le processus d'acquisition et de socialisation langagière de l'enfant sourd. Mémoire de maîtrise de Sciences du Langage : Université de Rouen.

DELAMOTTE-LEGRAND, Régine, SABRIA, Richard, (2001). L'enfant sourd et ses langues : l'unicité des choix en parcours langagiers pluriels, in D'une langue à l'autre. Rouen : P.U.R. (Presses de l'Université de Rouen), 81-109.

DUPRE, Delphine, (1998). Choix parental : pour un devenir langagier de l'enfant sourd. Mise en mots d'un choix linguistique. Mémoire de maîtrise de Sciences du Langage : Université de Rouen.

DUPRE, Delphine, (1999). Devenir langagier de l'enfant sourd. Figures de choix. Figures des « soi ». Rapport-Projet DEA de Sciences du Langage : Université de Rouen.

LHERICEL, Bérénice, (2001). Du choix de langue pour l'enfant sourd. Illusion de choix et perte de soi. Mémoire de maîtrise de Sciences du Langage : Université de Rouen.

LHERICEL, Bérénice, (2002). Du choix de langue pour l'enfant sourd. Le cas d'enfants sourds de parents sourds ou la question identitaire dans le choix linguistique. Rapport-Projet DEA de Sciences du Langage : Université de Rouen.

Rapport Gillot, (1998), Le droit des sourds : 115 propositions. Paris.